



Imposition sur chiffre d'affaires?

Par **TomSim**, le **03/05/2023** à **18:55**

Bonjour,

Je ne comprends pas pourquoi en France on paie l'impôt de 25% pour les entreprises (comme exemple) sur les CA et non sur le résultat (CA-charges)?!

Exemple simple : J'achete 10 articles à un prix de 5€ = 50€ (charges, je ne gagne rien, je paie).

Je vends les 10 articles à 10€/pce = 100€ (CA 100€, mais je gagne que 50€, sans compter les autres charges).

Je serais imposé sur 100€ et NON sur 50€ (que sur ce que je gagne).

Je ne trouve pas la logique.

Je sais qu'il y a beaucoup de variants d'impôts, TVA etc..., selon les CA, statut etc...

Mais toujours je vois impôt sur CA.

Qui peut m'éclaircir un peu, s'il vous plait?

Merci par avance.

Par **BrunoDeprais**, le **03/05/2023** à **18:57**

Bonjour,

Vous parlez du statut de la micro entreprise?

Par **TomSim**, le **03/05/2023** à **19:21**

Je dois préciser un peu mes questions.

- On est ME jusqu'à 188 700 € CA(vente de marchandises) est on paie 13.3% (impôt inclu) sur les CA ou pas sur les CA?

Puis je poserais encore de questions.

Merci

Par **BrunoDeprais**, le **03/05/2023** à **20:45**

En fait le choix du statut se fait selon les besoins.

De la micro, il est possible de faire évoluer le statut de l'entreprise. Attention l'inverse n'est pas toujours possible.

Concernant l'IR en micro, vous avez l'option de l'impôt libérateur, soit 1% du CA.

Sinon, vous payez bien sur le CA, mais le taux global est plus que de 13.3%

Par **SJ4**, le **06/05/2023** à **00:06**

bonjour,

12.8% du CA, ce n'est pas de l'impôt mais des charges sociales, dont la retraite, ce qui fait que si vous faites toute votre carrière en micro-entrepreneur, vous aurez bien une retraite.

à la création de votre structure, vous avez le choix du statut. micro entrepreneur est le plus simple mais il faut avoir une bonne marge et peu de frais pour vendre pour ne pas payer plus de charges sociales qu'à un régime au réel.

donc si vous n'aimez que la base de vos cotisations sociales soit le CA, ne choisissez pas le

régime micro.

au réel, vous achetez pour 5000€, vous vendez pour 10000€, vous avez 1000€ d'autres frais déductibles, votre revenu avant charges sociales est de $10000 - 5000 - 1000 = 4000€$, disons 1200€ de charges sociales, il vous reste 2800€ avant ir. pour le même ca au régime micro, vous payez $0.128 * 10\ 000 = 1280€$ de charges sociales, donc payer des charges sociales basées sur le ca ne veut pas dire que vous payez beaucoup de charges sociales. avec toujours 10 000€ de ca, 4000€ d'achat et 500€ d'autres frais, votre revenu avant charges sociales est de 5500€, 1600€ de charges sociales, 3900€ de revenu avant ir. vous payez plus de charges sociales qu'au régime micro. à l'inverse, avec 10000€ de ca, 7000€ d'achat, 1500€ d'autres frais, au réel, votre revenu brut est de 2500€, 700€ de charges sociales, 1800€ de revenu net avant ir, vous payez bien moins de charges sociales qu'en micro.

Par **TomSim**, le **09/05/2023** à **09:13**

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

Cordialement